

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les services des douanes de Lyon participent activement aux saisies de miel « érectile », un produit dangereux et prohibé.

Lyon, le 27/01/2025

Les saisies de miel « érectile » par la Douane française se multiplient. Les services douaniers constatent une nette tendance à la hausse depuis plusieurs années de l'importation illégale sur le marché national de ces dosettes contenant du miel mélangé à des médicaments et vendus sous le manteau, pour une consommation qui se veut « festive », mais est surtout dangereuse. Alors que seuls 18 cas d'importation illégale avaient été relevés en 2019, 131 saisies ont été comptabilisés en 2023. 2024 a marqué un record absolu, tant en termes de constatations, qu'en termes de quantités saisies. La saisie la plus importante a permis à elle seule d'appréhender 13 tonnes de miel érectile.

A Lyon, les services de douane participent activement et avec succès à la saisie de ces produits prohibés et dangereux. Ainsi, les investigations réalisées au mois de mars 2024 ont permis de procéder à la saisie effective de médicaments consistant en:

- 566 cachets de Kamagra (d'origine indienne) contenant du Sildenafil ;
- 13 288 doses de produits prétendument à base de miel (d'origine Malaisienne), et repris sous les désignations commerciales suivantes: « Black Horse-Vital Honey », « Royal Honey VIP», « Xmax Triple Shot », « Bio-Herbs / Royal King Honey ».

L'analyse laboratoire a mis en évidence la présence de Tadalafil (substance médicamenteuse active) dans ces marchandises à base de miel. Elles ont été par ailleurs reconnues comme étant des médicaments par l'ANSM durant la période de consignation douanière

L'exploitation des données a permis de reconstituer des achats et des livraisons portant sur 213 090 doses sur les seuls produits similaires à ceux déjà saisis du fait de leur qualification de médicaments, et d'une valeur commerciale estimée à 286 552 euros. Dans le cadre de ce dossier d'enquête, la douane a saisi la somme de 40 595 euros en billets de banque ainsi que deux clés de cryptomonnaie contenant environ 30 000 euros.

Ces investigations lyonnaises ont été le point de départ du contentieux le plus significatif sur le territoire pour ce type de produit, au Port de Marseille, avec une saisie de plus de 13 tonnes de miel aphrodisiaque, puis la poursuite du dossier par la direction régionale de Clermont-Ferrand, ayant abouti à l'identification d'un lieu de stockage en région lyonnaise.

Ces miels adultérés viennent essentiellement de Malaisie, de Turquie, de Tunisie ou encore de Thaïlande et arrivent par la voie maritime en grande quantité ou par le biais du fret express, en plus petit volume, suite à achat sur internet. Les acheteurs et consommateurs ignorent ou sous-estiment la dangerosité potentielle de ces produits en les absorbant. La quantité d'adultération étant inconnue, et les doses consommées non recommandées, ni quantifiées, le consommateur prend des risques non négligeables en absorbant ce type de miel adultéré d'autant qu'aucune mention du dosage, de contre-indications et de mention des effets indésirables n'apparaît sur les dosettes.

POUR ALLER PLUS LOIN

[Album photo](#)

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit **DOUANE FRANÇAISE***

<https://www.douane.gouv.fr/actualites/alerte-aux-consommateurs-saisies-de-miel-adultere-dit-miel-erectile-un-produit-interdit>

Contacts presse :

Contact local : lyon-com@douane.finances.gouv.fr

Bureau de la communication : 01 57 53 42 11 – presse@douane.finances.gouv.fr

-